

# Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

**JEUDI 26 MAI 2011**

Étaient présents : MM. SCHIBER - PFLIEGER – BANDELIER –BAUDOIN – ALTMAYER - BOYON – DEBRAY – CLEMENCELLE – GODEY - LOCATELLI – TERREAUX – Mme AUSSARESSES - Mlles CONTET - PORTA

Absent excusé : M. OUDET (pouvoir à M. SCHIBER)

Secrétaire de séance : Mlle Laurence PORTA

Le Maire ouvre la séance à 20 h 00

## **I Âges et Vie :**

### **\* Projet de convention de soutien dans le cadre de gestion de la maison d'accueil**

Monsieur le Maire fait part à son assemblée délibérante des modifications apportées au projet de convention de soutien dans le cadre de gestion de la maison d'accueil avec l'Association locale « Bien Vivre à Frotey-lès-Vesoul » et la fédération d'Associations « FÉDÉVIE »

Il précise également que cette convention est conclue pour une durée annuelle du 1<sup>er</sup> juin au 31 mai et qu'elle est renouvelable chaque année sur validation du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Vote : 13 Pour

2 Abstentions

### **\* Désignation des délégués pour siéger à l'Association « Bien Vivre à Frotey-lès-Vesoul »**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner :

- Mr BANDELIER Raymond
- Mr PFLIEGER Georges

pour représenter la Commune au sein de l'Association « Bien Vivre à Frotey-lès-Vesoul »

## **II Informations**

### **\* Emplois saisonniers**

Les candidatures de Loïc THOMAS en juillet et Kevin DEBROSSE en août ont été retenues. Ils suppléeront au personnel communal durant les congés d'été.

### **\* Restes à recouvrer en Eau/Assainissement/Cantine-Garderie**

Mr BANDELIER en charge du dossier « Restes à Recouvrer », fait un bilan des impayés réintégrés dans la comptabilité communale et précise également qu'à ce jour 1/3 des impayés reste à recouvrer représentant une somme de 27011.77 euros.

### **\* SIED 70 : statuts du syndicat**

Monsieur le Maire demande à son assemblée de se prononcer sur les nouvelles modifications apportées aux statuts du SIED 70 dans le domaine de la desserte Internet Haut-Débit.

A l'unanimité, le Conseil décide d'émettre un avis favorable sur les nouveaux statuts du SIED 70.

### **\* Schéma départemental de coopération intercommunale**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le projet de schéma départemental de coopération intercommunale établi le 4 mai 2011 par la Commission départementale de coopération intercommunale.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de donner son avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les modifications établies en matière de coopération intercommunale à savoir l'intégration de la Commune de Charmoille au sein de la C.C.A.V.

\* Accueil périscolaire

Le Conseil Municipal décide d'émettre un avis défavorable sur le projet d'adhésion aux tickets CESU pour le règlement de la facturation cantine-garderie.

**III Modification des statuts de la C.C.A.V.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la C.C.A.V. a adopté un nouveau projet de statuts lors de la réunion du Conseil Communautaire du 16 mai 2011 et que conformément au code général des collectivités territoriales, chacune des communes membres doit se prononcer également, dans les trois mois suivants la notification de la délibération du Conseil Communautaire.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter les nouveaux statuts de la C.C.A.V.

**IV Participation de la Commune aux frais scolaires (gratuité)**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de continuer à verser la gratuité scolaire pour les élèves habitant Frotey-lès-Vesoul, à savoir, 18 euros par élève.

Le paiement de la gratuité s'effectue après avoir reçu les factures des collèges.

La séance est levée à 21 h 45.

Fait à Frotey-lès-Vesoul, le 30 mai 2011.

Le Maire,

Jean-Marie SCHIBER.

